

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 Heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Madame Angélique CAMARA, Maire, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANTREAU Michel, Doyen d'âge.

Présents : JUMEAU Philippe, MERCIER Aurélie, MELIN Ludovic, ADAM Céline, JASMIN Thierry, CHANTREAU Michel, MAZE Marie-Noelle, VEILLON Claude, MAGOT Laure, RAMCHURN Françoise, OUVRIER-BONNAZ Bertrand, THROMAS Alain, LEDUCQ Carla, BELLOT Nicolas, (arrivée à 19H15 Christine NATIVEL)

Date de convocation : 16 Mars 2026

Secrétaire de séance : Céline ADAM

Assesseurs désignés pour l'élection du maire et des adjoints : Alain THROMAS et Ludovic MELIN

Le quorum est atteint : 15 conseillers municipaux en exercice et 14 présents pour les points 1 et 2 du conseil municipal d'installation et 15 présents pour l'élection des adjoints (arrivée de Madame NATIVEL Christine à 19H15)

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 3 mars 2026
- 2- Election du maire
- 3- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- 4- Lecture de la charte de l'élu local

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 MARS 2026

Depuis l'ordonnance du 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal de chaque séance est approuvé à la séance suivante. Aussi, conformément à la loi, le conseil municipal réuni pour son installation acte le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 3 mars 2026.

2-ELECTION DU MAIRE (2026-03-04)

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la Présidence de Monsieur Michel CHANTREAU, doyen d'âge, a désigné Mme Céline ADAM comme secrétaire de séance,

Vu les articles L.2121.-17 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après s'être assuré que le quorum est atteint,

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	4
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	8

Monsieur Philippe JUMEAU a obtenu 10 voix (dix voix)
Monsieur Philippe JUMEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (2026-03-05)

Sous la présidence de Monsieur JUMEAU Philippe, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre adjoints le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Une liste conduite par Madame MERCIER est déposée auprès du maire.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 4 adjoints.

La liste proposée est : Aurélie MERCIER, Ludovic MELIN, Céline ADAM, Thierry JASMIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Madame MERCIER Aurélie, Monsieur MELIN Ludovic, Madame ADAM Céline, Monsieur JASMIN Thierry sont proclamés adjoints à Monsieur le Maire.

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La charte de l'élu local est lue par le maire et remis en mains propres à chaque conseiller avec les articles L 2123-1 à 35 du CGCT.

Les modèles de procès-verbal « élection du maire et des adjoints », les feuilles de proclamation, la liste des adjoints, le tableau du conseil municipal ont été télétransmis par mail le vendredi 20 mars 2026, après la séance.

Les documents originaux ont été transmis en Préfecture de Niort, le 23 mars 2026.

La séance est levée à 19 H 45

Le secrétaire de séance,
Céline ADAM

Le Maire,
Philippe JUMEAU